



COORDINATION POUR L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE ET A LA PAIX

Communiqué Pour une interdiction explicite des punitions corporelles

Le 29 novembre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture et à une large majorité la proposition de loi déposée par Maud Petit. Ce texte vise, d'après son titre et son exposé des motifs, à abolir les « violences éducatives ordinaires ». Il prévoit, en son article premier, d'ajouter à l'article 371-1 du Code civil que l'autorité parentale « s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ». Le débat a été l'occasion pour Mme Agnès Buzyn, ministre de la Santé, et la majorité des groupes politiques d'affirmer que l'éducation doit être sans violence ou non-violente. La Coordination se réjouit de ces prises de position qui confirment celles exprimées lors du débat de décembre 2016 lors du vote de la loi Égalité et citoyenneté.

Mais la Coordination regrette que, comme cette même loi Égalité et citoyenneté, ce nouveau texte n'atteigne pas le but qu'il s'est fixé faute de mentionner explicitement les punitions ou châtiments corporels alors que le texte adopté en commission le comportait. Comme nous l'avions déjà dit en 2016, la seule mention des violences physiques et psychologiques n'ajoute rien à la loi française et n'abolit pas les punitions ou châtiments corporels.

En effet, le Code pénal prévoit déjà la condamnation d'auteur des violences contre les enfants (art. 222-13) et, par ailleurs, la jurisprudence considère, depuis des années, que les châtiments corporels ne sont pas des violences du fait que les parents ont un droit de correction qui inclut le droit d'infliger des punitions ou châtiments corporels (claques, fessées et autres).

Le texte voté vise par ailleurs dans son titre les « violences éducatives ordinaires », concept qui n'a pas de réalité juridique et qui a l'inconvénient majeur de laisser entendre qu'il pourrait exister des violences éducatives alors que la violence n'est jamais éducative.

Comme l'a confirmé l'association Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, ce texte de loi n'abolit donc pas les châtiments corporels faute de les mentionner explicitement et ne permettra donc pas, en l'état, à la France de devenir le 55^e État abolitionniste en la matière.

Nous demandons donc instamment au gouvernement et au parlement d'amender au plus vite ce texte pour y inclure l'interdiction explicite des punitions et châtiments corporels et de toute pratique humiliante dans l'éducation familiale pour enfin en protéger efficacement les enfants vivant en France.

Nous demandons aussi que le gouvernement, parallèlement à l'adoption d'un texte ainsi amendé, s'engage à lancer un plan national d'aide à la parentalité car nous pensons qu'une telle loi ne peut prendre vie dans la société que si chaque parent reçoit le soutien qui lui est nécessaire pour changer son mode éducatif.

13 décembre 2018

ACAT
ACCES - Clairières de Paix
ACNV
AIRE
Alliance Nationale des UCJG / YMCA
AMELY
ANV
APEPA
Arche de Lanza del Vasto
ARIV
ARP
AP3
Association Centre Nascita du Nord
Association Ecole Changer de Cap
Association Enfance Télé Danger
Association La Salle
Association La Vie en Marche
Association Le Petit Prince
Association Montessori France
Association Montetibou
Association pour une Fondation de
Corse-UMANI
Atelier de paix du Clunisois
BICE
CCFD
Centre de ressources sur la non-violence
Midi-Pyrénées
Centre Quaker International
Collège Lycée international Cévenol
Conflits sans violence
Coopérations À la Paix - CAP
Coordination parisienne pour une culture
de non-violence et de paix
CPCV Ile-de-France
Cultivons la paix
Démocratie et spiritualité
DIH Mouvement de Protestation Civique
École de la Paix
École soufie Internationale
EEdF
Emmaüs France
EPP Midi-Pyrénées
Espéranto
Étincelle
Famille Franciscaine
Fédération des AROEVEN-FOEVEN
FUJ
Génération Médiateurs
Gers Médiation
Graine de Citoyen
IFMAN
Initiatives et changement
ATCC-Institut
IPLS
IRIS
IRNC
ISMM
Jeunesse et Non-Violence
Justice et Paix France
Korhom
L'Arche en France
L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée
La Corbinière des Landes
La Maison de Sagesse
Le Soc - Maison Jean Goss
Le Souffle France
Le Valdocco
Les Amis des Serruriers magiques
Les Maisons de Paix
Ligue de l'Enseignement
Maison des Droits de l'Enfant
MAN
MDPL – Saint Etienne
Mémoire de l'Avenir
MIR
Montessori pour tous
Non-Violence XXI
OCCE
Paix Sans Frontière
Partage
Pax Christi - France
Psychologie de la Motivation
Questions de Justice
Réseau Espérance
REVEIL
RYE France
Secours catholique - Caritas
UNIPAZ
Vivance